

Département de SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014

Le vingt mars deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 03 mars 2014, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire).

Étaient présents : M. DUPARAY Alexandre (Maire), M. PIERRE Michel, M. LESPOUR Roger, M. CHAILLET Guy, Mme LAUVERNIER Dominique (adjoints) - Mme PACAUD Joëlle – Mme VAUDET Marie Jeanne - M. BLANCHARD Philippe – M. GENETIER André – M. BACHELET Sylvain – M. BLANDIN Michel - Mme FRANCOIS Véronique

Absent : M. DURAND Hubert

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD Philippe

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le procès verbal du 19 décembre 2013.

IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2013**

Sous la présidence de Mme LAUVERNIER Dominique, Adjointe, ils sont présentés par M. LESPOUR Roger adjoint, délégué aux finances.

1- COMMUNE

Après lecture, article par article, et résumé ci-dessous

Section de fonctionnement :

- Dépenses	347 653.04 €
- Recettes.....	769 370.05 €
Excédent	421 717.01 €

Section d'investissement :

- Dépenses	179 596.91 €
- Recettes	183 922.29 €
Excédent	4 325.38 €

Avec des dépenses engagées non mandatées d'un montant de 347 775 € et de recettes

octroyées non reçues d'un montant de 527 921 €, il n'y a donc pas lieu de procéder à l'affectation de résultat en investissement.

Le Conseil municipal,
Par un vote à main levée sur 11 votants, par 11 voix pour soit à l'unanimité
Décide de l'approuver.

2- SERVICE ASSAINISSEMENT

Après lecture, article par article, et résumé ci-dessous :

Section d'exploitation :

- Dépenses	36 986.82 €
- Recettes	231 894.19 €
Excédent	194 907.37 €

Section d'investissement :

- Dépenses	4 291.96 €
- Recettes	131 093.68 €
Excédent	126 811.72 €

Soit un excédent disponible de 321 719.09 €

Le Conseil Municipal,
Par un vote à main levée, sur 11 votants, par 11 voix pour, soit à l'unanimité,
Décide de l'approuver.

Monsieur le Maire reprenant la présidence de l'assemblée.

• COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

Monsieur le maire présente au Conseil municipal les comptes de gestion du receveur M. CHAPOTOT Jocelyn pour l'exercice 2013, qui sont la réplique des comptes administratifs précédemment votés.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, sur 12 votants, décide à l'unanimité des membres présents de les adopter.

• TRAVAUX VOIRIE 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance :

- des instructions concernant le Programme d'Intervention pour Investissement Communal du Conseil Général
- du compte rendu de la commission cantonale en date du 27 janvier 2014

ACCEPTE le projet ci-après désigné : travaux sur voirie communale

SE PRONONCE favorablement sur la dépense globale dont le coût défini dans le devis s'élève à la somme de 30 100 € H.T.

DECIDE de financer l'opération comme suit :

COUT TTC : 36 120.00 €

- Subvention proposée par la Commission Cantonale 1 336.34 €
- Fonds propres ou emprunt de la commune..... 34 783.66 €

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général dans le cadre du Programme d'Intervention pour Investissement communal 2014.

- **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion de lancement du 27 février dernier. Le déroulement de l'étude se fera en 2 phases :

- phase 1 - reconnaissance du réseau durée d'environ 1 mois
- phase 2 - mesures à réaliser (type, nombre et emplacement).

La réunion de rendu de phase 1 aura lieu le jeudi 17 avril prochain à 14 H.

- **MARCHE AIRE DE STATIONNEMENT**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la remise des offres concernant le marché pour les travaux de l'aire de stationnement aura lieu avant le vendredi 28 mars prochain à 12 Heures. L'ouverture des plis se fera après l'installation du nouveau conseil.

- **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire fait part au Conseil :

- de la lettre du SYDESL concernant le remplacement des équipements vétustes sur le réseau d'éclairage public. La participation estimative de la commune HT s'élève à 11 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil donne un accord de principe pour ces travaux.
- du remboursement par GROUPAMA du sinistre lors de la tentative de vol et du vandalisme à la salle des fêtes. Le montant s'élève à 1 855.20 € correspondant à la facture de la Menuiserie du Chalonnais.
- de la lettre de M et Mme PUCHAUX qui souhaitent la sécurisation de la Route Départementale (Rue de la Rièpe) suite au sinistre qu'ils ont subi (mur d'enceinte de leur propriété percuté par un véhicule).

M. GENETIER André fait le bilan de son mandat de Vice Président à la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.

La séance est levée à 22 H 00.